



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 2 septembre 2014 à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs – exercice financier 2014 (RCA13-27005) afin d'introduire à l'article 48, une tarification applicable aux vignettes institutionnelles (RCA13-27005-2)

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement est maintenant en vigueur.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 9^E JOUR DE SEPTEMBRE 2014.

Monsieur Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement